

Mardi 17 Août 2010

Deux suicides de forestiers de l'ONF sur leur lieu de travail



Un forestier de l'ONF

Deux forestiers de l'Office national des forêts (ONF), se sont récemment suicidés sur leur lieu de travail, a-t-on appris auprès de la direction et du syndicat CGT-Forêt, qui parle de 17 suicides depuis 5 ans.

La direction comptabilise de son côté 13 suicides en 5 ans, dont 3 en 2010.

L'ONF emploie 9.700 personnes, dont 6.500 fonctionnaires.

Début août, un agent patrimonial de 54 ans a mis fin à ses jours à Donzy (Nièvre), "dans la forêt dont il avait la gestion", et à la mi-août, un autre agent de 55 ans, s'est donné la mort à Roquefort (Landes), dans la maison forestière qu'il occupait. Il "avait déjà tenté un acte similaire il y a un an", a expliqué la CGT-Forêt dans un communiqué.

Pour le premier, "rien ne laissait envisager un tel acte", a expliqué à l'AFP la directrice des ressources humaines (DRH) de l'ONF, Anne-Marie Boulengier. Le deuxième "avait effectivement déjà fait une tentative. Il était suivi psychologiquement et le médecin du travail l'avait déclaré apte à la reprise depuis le mois de janvier", a-t-elle précisé.

"Dans l'un et l'autre cas, les unités territoriales dont ils dépendaient n'avaient pas été affectées par des réformes. Il n'y avait pas eu de fusion ou de modification du secteur forestier dont ils étaient responsables", a-t-elle affirmé.

"Ces nouveaux suicides - les 16ème et 17ème en l'espace de 5 ans - soulèvent incompréhension, amertume et colère", a déploré la CGT, qui affirme avoir pourtant "tiré la sonnette d'alarme à l'intention d'une direction qui refuse toujours de voir le profond malaise ressenti par les personnels de l'Office National des Forêts".

La CGT accuse "la dégradation des conditions de travail, la perte de sens du métier et un type de management centré sur l'individu au détriment du collectif", d'avoir "une fois de plus joué un rôle mortifère dans ces tragiques événements".

"En tant qu'employeur, notre responsabilité, c'est d'identifier la part des causes qui reviennent éventuellement au travail", a précisé Mme Boulengier, précisant que l'ONF avait "mis en place tout un dispositif pour tenter d'anticiper de tels gestes", et que des enquêtes seront menées par les Comité hygiène sécurité (CHSCT), "où les organisations syndicales sont majoritaires".

PARIS (AFP)